



Arrêt maladie et harcèlement du patron (lettre ar)

Par **fifidu38**, le **09/04/2013** à **12:17**

bonjour a tous
mon mari et en arrêt maladie pour dépression et son employeur (le maire) lui envoie des lettres recommandées en disant que c'est un menteur qu'il n'a rien. mais mon mari va encore plus mal depuis qu'il reçoit ces lettres que faire !!!!!
son travail consiste à remplacer toutes les entreprises ou les artisans qu'une mairie pourra avoir besoin dans sa commune, relever les compteurs d'eau, faire les massifs de fleurs, refaire à neuf des logements ou les fabriquer, refaire les salles de classes et la salle des fêtes la liste est très longue ...
il n'a pas de toilette, pas de vestiaire ni de locale, pas le droit de boire un café pour se réchauffer ou se mettre à l'abri en cas de mauvais temps qu'il fasse - 18 ou + de 40 degrés !!!!!
tous son matériel + les produits chimiques sont au même endroit. Evidemment, tout est entreposé dans un tout petit garage il faut le voir pour y croire!!!
il n'est payé c'est pareil pour un tout petit peu plus que le smic !!!
à son travail il a une pression au quotidien !!!!!
mais il a jamais manqué un jour depuis plus de 5 ans même pour la naissance de mes jumeaux et même quand il était malade !!
car le maire ne supporte pas les arrêts maladies que faire !!!!!!!
merci

Par **moisse**, le **09/04/2013** à **17:03**

Bonjour,
Quel est le statut exact de votre mari (avec un "e" final c'est la Sainte Mère du Christ) ?
En fonction de cela il peut plus ou moins se bagarrer facilement avec cet édile municipal qui joue à l'apprenti petit chef.

Par **fifidu38**, le **10/04/2013** à **20:31**

bonjour mon mari est adjoint technique 2 classe

Par **moisse**, le **11/04/2013** à **08:31**

Dois-je comprendre, ce qui n'apparaît pas clairement dans vos propos, que votre époux a le statut de fonctionnaire territorial ?

Par **fifidu38**, le **12/04/2013** à **13:05**

bonjour moisse oui c bien sa !!!!!

Par **moisse**, le **12/04/2013** à **15:40**

Bonjour,
Je pense que la solution réside dans l'adhésion de votre époux à un syndicat de la fonction publique territoriale.
Ce syndicat saura le conseiller localement, voire rapeller au maire ses devoirs.
Devoirs consistant à organiser des conditions de travail décentes, et à éviter un comportement facilement assimilable à du harcèlement.

Par **fifidu38**, le **13/04/2013** à **10:30**

bonjour
merci pour vos conseilles on vas les appliques cordialement fifi